Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB	Tel : 06.16.80.20.19
Aéronef (type couleur immatriculation)	Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	PNE - MODIFICATION N° 1 de l'autorisation n° 418/2020	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
21/08/20	La Chapelle en Valgo	Rif du Sap		1		MEP 1 Passerelle
21/08/20	Cabane de la Muande	Secteur Chalance		1		Déplacement Cabane Pastorale
21/08/20	Vaccivier	Lauzon		1		Déplacement Cabane Pastorale

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU CHEF DE SECTEUR DU CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☐ accordée ☐ refusée

N° 424 / 2020

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 17/08 / 2020

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND